

A close-up photograph of several cocoa pods hanging from a tree branch. The pods are reddish-brown and have a textured, bumpy surface. The background is filled with green leaves and branches, creating a natural, agricultural setting. The lighting is bright, highlighting the details of the pods and the surrounding foliage.

Note de synthèse

Du Rapport d'analyse des systèmes de lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire dans le contexte des règlements de l'Union Européenne et des discussions lors de la séance de restitution du rapport

Mai 2024

Note préliminaire

Le présent document propose une synthèse des recommandations du rapport détaillé de l'étude conduite par le Cabinet Catalytica Consulting visant à évaluer comment les dispositifs nationaux de lutte contre le travail des enfants peuvent soutenir la conformité du secteur cacaoyer ivoirien avec les nouvelles normes européennes, notamment le Règlement sur la Déforestation de l'Union européenne et la Proposition de Directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité.

S'agissant d'une synthèse, le présent document ne rend pas compte de l'ensemble des informations disponibles dans l'étude telles que l'analyse du cadre normatif international ou des systèmes de lutte contre le travail des enfants existants en Côte d'Ivoire. La synthèse présentée ci-après résume les recommandations clés de l'étude et reflète également certaines recommandations partagées lors de l'atelier de restitution de l'étude.

Le présent rapport vise à offrir une base de discussion, les points cités devant être revus et approfondis dans le cadre du dialogue multipartite recommandé.

L'étude a été financée par la Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, à travers le Programme de Soutien à l'Initiative Cacao Durable (ProSICD), qui est co-financé par le Ministère fédéral allemand de coopération économique et du développement et l'Union Européenne.

Sommaire

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES.....	3
I. DOCUMENTER L'ALIGNEMENT DE LA NORME ARS 1000 AVEC LES RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES.....	4
II. RENFORCER LES DISPOSITIFS NATIONAUX EXISTANTS DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS POUR FACILITER LA MISE EN CONFORMITÉ DES ENTREPRISES ET POUR PLUS D'EFFICACITÉ ET D'IMPACT DURABLE EN FAVEUR DES ENFANTS.....	5
III. SOUTENIR UN DIALOGUE POLITIQUE PUBLIC-PRIVÉ	16

Recommandations générales

- I. Documenter **l’alignement de la norme ARS 1000 avec les réglementations européennes**
- II. **Renforcer les dispositifs nationaux existants de lutte contre le travail des enfants** tels que le Système d’Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d’Ivoire (SOSTECI), notamment en ce qui concerne le rôle de coordination, supervision et consolidation, **pour faciliter la mise en conformité des entreprises et pour plus d’efficacité et d’impact durable en faveur des enfants**
- III. **Soutenir un dialogue politique public-privé aux niveaux international et national** pour offrir un espace de discussion et de consensus sur la priorisation des risques, la définition et le suivi de mesures de prévention et remédiation pertinentes et efficaces pour lutter contre le travail des enfants en Côte d’Ivoire

I. Documenter l'alignement de la norme ARS 1000 avec les réglementations européennes

Recommandations

- Publier une **analyse comparative rigoureuse** établissant la compréhension commune et identifiant les points alignés ou à harmoniser
- Obtenir un **accord sur le cadre d'alignement et l'harmonisation** des points là où cela est nécessaire pour faciliter la mise en conformité des entreprises

 Intérêt pour les entreprises	 Intérêt pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire
<ul style="list-style-type: none">✓ Mutualiser les efforts pour la mise en conformité sur les points alignés✓ Clarifier les lignes directrices à suivre pour les points à harmoniser et réduire le risque de non-conformité à l'une ou l'autre des normes✓ Garantir l'autorisation d'opérations dans les pays de production et l'accès des produits ivoiriens vers les marchés européens	<ul style="list-style-type: none">✓ Renforcer sa crédibilité et son attractivité comme partenaire commercial et destination d'investissement✓ Affirmer son positionnement comme leader innovant dans le secteur du cacao✓ Favoriser l'adoption de pratiques agricoles et de production plus durables, bénéfiques tant pour l'économie locale que pour l'environnement✓ Identifier les points techniques à discuter dans le cadre du dialogue politique et des priorités d'appui budgétaire pouvant être sollicités auprès des partenaires techniques et financier

II. Renforcer les dispositifs nationaux existants de lutte contre le travail des enfants pour faciliter la mise en conformité des entreprises et pour plus d'efficacité et d'impact durable en faveur des enfants

Défis et opportunités pour les opérateurs privés du secteur cacao pour la mise en œuvre des Principes Directeurs de l'OCDE¹ pour la diligence raisonnable

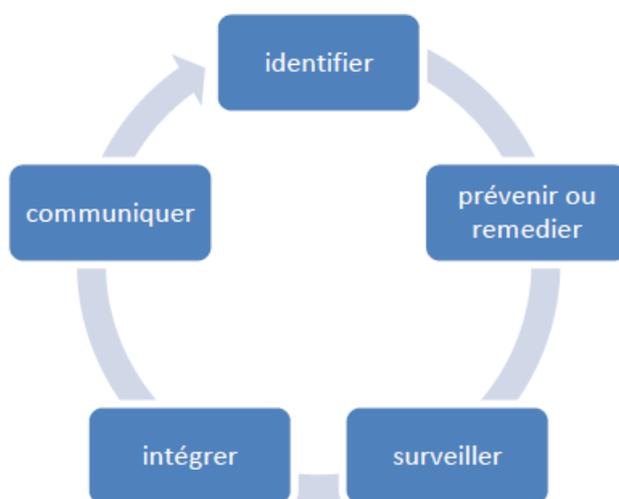


Figure 1 Schéma des Principes Directeurs

Dans un souci de simplification pour la synthèse de l'étude, les étapes 3 et 4 (surveiller et intégrer) ont été regroupées pour l'analyse.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Synthèse des recommandations pour la mise en œuvre de diligences raisonnables plus efficaces de lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire

Etapes de la diligence raisonnable	 Principaux moyens actuels des entreprises	 Limites	 Opportunités pour les dispositifs nationaux
1. Identifier	<ul style="list-style-type: none"> Données SS RTE Données publiques 	<ul style="list-style-type: none"> Périmètre non-couvert (chaîne de valeur indirecte) et enjeu de la protection et de la fiabilité des données, coûts élevés Multiplicité et complexité des bases de données 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un Centre de Ressources et d'un Réseau de Partage de Données sous le leadership du Gouvernement Elaboration de la cartographie des risques de référence en Côte d'Ivoire
2. Prévenir ou remédier	Mise en œuvre de mesures en direct ou avec des partenaires (ONG ²) et/ou via les Comités de Protection de l'Enfant	Interventions souvent cloisonnées, fragmentées, mises en œuvre à relativement petite échelle, manque de coordination, duplication d'efforts, utilisation sous-optimale des ressources, limites de l'efficacité des mesures, faiblesse de la pérennisation. Les efforts en cours pour adresser ces limites pourraient bénéficier d'une plus forte coordination au niveau national.	<ul style="list-style-type: none"> SOSTECI facilitateur d'initiatives et opérateur subsidiaire, plateforme principale de coordination publique-privée Développement des initiatives multipartites notamment pour les actions qui impliquent des investissements importants (ex. infrastructures de santé, éducation, etc.) et le renforcement des services sociaux chargés de la protection de l'enfant
3. Surveiller et 4. Intégrer	<ul style="list-style-type: none"> Suivi-évaluation Contrôle et audit interne 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement et efficacité des mécanismes de suivi et évaluation et de contrôles internes inégaux 	Renforcement du SOSTECI pour la mise en œuvre d'un système de gestion des plaintes et l'évaluation de l'efficacité des mesures

² Organisation Non Gouvernementale (ONG)

Etapas de la diligence raisonnable	 Principaux moyens actuels des entreprises	 Limites	 Opportunités pour les dispositifs nationaux
	<ul style="list-style-type: none"> • Audits externes et certifications • Mécanismes de plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> • Incapacité technique et financière des audits externes et/ou des certifications à garantir un contrôle efficace des mesures mises en œuvre • Multiplication de mécanismes de gestion des plaintes avec des approches divers et souvent peu utilisés 	
5. Communiquer	Communication externe individuelle ou collective, volontaire ou obligatoire (cadre législatif existant encadrant certaines publications ou déclarations)	<ul style="list-style-type: none"> • Hétérogénéité du niveau de transparence et de conformité et de fiabilité des informations • Sensibilité des informations d'un point de vue stratégique, commercial et réputationnel 	Renforcement du SOSTECl pour la vérification des activités et rapports externes, ainsi que pour la consolidation des données et le rapportage au niveau national.

1. Identifier

 Principaux moyens actuels des entreprises	 Limites
<p><u>Identifier la matérialité des enjeux et définir les politiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Engagements individuels publics et/ou internes• Engagements collectifs (initiatives sectorielles, publiques-privées...)• Engagements volontaires ou légaux <p><u>Disposer de données pour renforcer l'analyse des risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Données des systèmes privés de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE)• Données publiques (sources internationales ou nationales)	<p><u>Politiques et engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Hétérogénéité des degrés d'engagements (existence ou absence d'engagements, niveau de Direction impliqué, engagement personnel avec signature des responsables ou non, etc.) et leur transparence (publics ou internes)• Hétérogénéité des efforts d'alignement avec les cadres internationaux et nationaux applicables <p><u>Données privées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Manque encore significatif de disponibilité des données pour un certain nombre d'opérateurs privés (notamment dans la chaîne de valeur indirecte d'approvisionnement)• Fiabilité inégale des données lorsqu'elles existent• Coûts opérationnels élevés pour collecter et analyser les données pour une mise à l'échelle auprès de tous les fournisseurs, surtout dans la chaîne indirecte• Enjeu accru sur la gestion et la protection des données sensibles à caractère personnel pour les producteurs et leurs familles <p><u>Données publiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Multiplicité et complexité des bases de données pas forcément simples à consolider et analyser pour en tirer profit
<p>➤ Opportunités pour les dispositifs nationaux</p>	
<p>Développer un Centre de Ressources et un Réseau de Partage de Données sous le leadership du Gouvernement</p>	

Objectifs :

- **Promouvoir les meilleures pratiques d'entreprises et faciliter leur alignement avec les cadres internationaux et nationaux**
- **Permettre aux entreprises de disposer d'une cartographie pertinente des indicateurs du risque du travail des enfants et des priorités d'intervention en cohérence avec la stratégie de développement du pays**

Précisions :

- **Edicter ou faire édicter des règles et meilleures pratiques qui peuvent orienter utilement le travail des opérateurs privés et permettre d'affiner leurs pratiques de diligence raisonnable**
 - **Identifier et diffuser les recherches et les études, notamment référencer les cadres internationaux et nationaux applicables et des outils permettant de faciliter la mise en œuvre des diligences raisonnables des entreprises conformément à ces cadres** (conventions internationales, engagements politiques internationaux et législations nationales pertinentes, guides et bases de données pertinentes des partenaires techniques et financiers, certifications, normes et standards pertinents, etc.); ce travail peut être facilité par l'existence de plateformes sectorielles recensant déjà un grand nombre de ressources utiles tel que le « [Knowledge Hub](#) » de ICI.
 - **Promouvoir l'implication des opérateurs privés de tous les secteurs économiques qui opèrent dans un territoire et formaliser l'intégration des stratégies publiques sectorielles** (par exemple stratégie nationale pour la protection de l'enfance, l'éducation, l'accès à l'emploi décent ou le Code Minier avec le Plan d'Action National de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants – PAN – et la Stratégie Nationale de Cacao Durable – SNCD).
 - **Identifier et partager les meilleurs pratiques d'entreprises**

- **Etablir une cartographie des risques de référence sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire et les priorités d'intervention** en cohérence avec la stratégie de développement du pays et avec un niveau de désagrégation géographique régional voire départemental ou des localités :
 - **Capitaliser sur les données existantes des données administratives collectées** par les ministères en charge notamment de l'éducation, de la protection des enfants, de la protection sociale, de la santé ou encore d'emploi (s'appuyer sur les indicateurs liés aux causes profondes notamment l'accès à l'identité juridique, la protection de l'enfant, l'accès à une éducation de qualité, l'accès à la protection sociale et à d'autres services sociaux de base, ou encore l'accès à des opportunités d'emploi décent)
 - **Intégrer les données du recensement des producteurs** réalisé par le Conseil Café-Cacao et du **système de traçabilité nationale** du cacao et les **données des SS RTE des Opérateurs Privés** dans le SOSTECI

3. Prévenir ou remédier

Prévention et atténuation

 Principaux moyens actuels des entreprises	 Limites
Mise en œuvre de mesures de prévention et atténuation (sensibilisation, actions sur les causes profondes comme l'enregistrement des naissances, la distribution de kits scolaires ou construction d'écoles...) en direct ou, le plus souvent, avec des partenaires d'exécution sur le terrain (principalement des ONG)	<ul style="list-style-type: none">• Interventions souvent cloisonnées, fragmentées, mises en œuvre à petite échelle dans le cadre des programmes durabilité (chaîne de valeur directe uniquement).• Manque de coordination, duplication d'efforts, utilisation sous-optimale des ressources (pendant qu'une communauté bénéficie de plusieurs interventions, d'autres sont laissées pour compte)• Enjeu de la pérennisation des bénéficiaires avec la mise en œuvre de missions de responsabilité publique dépendant de fait de ressources privées
<p>➤ Opportunités pour les dispositifs nationaux</p>	
<p>Renforcer le SOSTECI comme plateforme principale de coordination publique-privée pour la définition et la mise en œuvre de soutiens ciblés (facilitateur d'initiatives et opérateur subsidiaire) et développer les initiatives multipartites</p>	

Objectifs :

- **Faciliter la collaboration et assurer la cohérence** entre les diverses initiatives de lutte contre le travail des enfants en veillant à ce que celles-ci répondent aux priorités nationales de développement pour plus d'efficacité et un impact durable
- **Mobiliser et mutualiser les ressources** publiques et privées dans le cadre de cofinancements pour des **actions plus efficaces ou impliquant des investissements importants** (ex. enregistrement des naissances, infrastructures de santé, éducation etc.)

Précisions :

- **Profiter du dialogue politique public-privé** relancé dans le cadre de la SNCD pour s'accorder avec les opérateurs privés sur **le développement et l'opérationnalisation de protocoles de partage d'informations nécessaires à une coordination efficace** (établir les formats standardisés pour le partage de ces informations, définir les procédures pour une transmission sécurisée comportant par exemple des accords de confidentialité, opérationnaliser la coordination des activités et la mutualisation des efforts en prenant en compte l'historique et la logique d'intervention des actions)
- **Orienter le type d'interventions selon les zones en fonction des besoins et des priorités nationales** - le SOSTECI pourrait intervenir dans des zones ou situations où les besoins ne sont

pas suffisamment adressés par les initiatives existantes, de manière à assurer un maillage optimal du territoire

- **Définir les priorités et développer des initiatives multipartites et partenariats publics-privés** pour la mise en œuvre de **mesures orientées sur la prévention et les causes profondes du travail des enfants à travers les systèmes publics** (protection sociale, enregistrement des naissances, services sociaux...), **déterminer en fonction de critères objectifs identifiables** (ex. volume approvisionné, nombre de producteurs dans la chaîne de valeur ou encore montant des achats) **les quotas de contribution à l'effort collectif** pour chaque opérateur privé
- **Profiter des initiatives conjointes existantes pour expérimenter et documenter les leçons, défis et opportunités des efforts collaboratifs** (CLEF, ENACTE, projet « Référencement »...), **améliorer la modélisation des interventions les plus efficaces**

Réparation

 Principaux moyens actuels des entreprises	 Limites
<ul style="list-style-type: none"> • Le plus souvent, prise en charge directe par les opérateurs privés (ou leurs partenaires d'exécution) des cas de travail des enfants identifiés • Dans le cas des SS RTE "à base Communautaire", prise en charge via les Comités de Protection de l'Enfant et référencement auprès des services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre limitée liée au déploiement des SS RTE (absence de suivi et référencement dans la chaîne de valeur indirecte notamment) • Malgré un bénéfice notable, limites de l'efficacité des mesures mise en œuvre (selon ICI 36 % des enfants qui travaillaient auparavant n'étaient plus soumis au travail des enfants après deux visites de suivi consécutives) • Coûts d'investissements (recrutements des agents SS RTE et relais communautaires et/ou mise en place des Comités, renforcement de capacité) et de mise en œuvre (équipements de suivi pour la mobilité des agents ou des Comités, outils de collecte et suivi des données...) élevés pour une efficacité variable ou pas suffisamment encore documentée • Pour les systèmes communautaires, défi très important de la coordination et des capacités pour assurer une gestion efficace des Comités; la promotion d'une approche cross-sectorielle (prise en compte des enfants des communautés dépendant d'autres secteurs localement par exemple d'autres cultures comme l'hévéa ou le palmier à huile ou le secteur minier et l'orpaillage), l'appropriation des communautés et la coordination avec les services publics locaux représentent des facteurs clés de succès; cependant, le manque de ressources techniques et financières des Comités rend très difficile la mise en place d'une coordination effective et pose aussi particulièrement problème en termes de pérennisation (cf. dernier point)

- **Pour les systèmes circonscrits aux chaînes d’approvisionnement individuelles des opérateurs du secteur cacao, non prise en compte de la vulnérabilité accrue des enfants et communautés dont les parents ne sont pas membres des coopératives partenaires** (risques pour les enfants en dehors de la chaîne de valeur directe ou dans les autres secteurs économiques), bien que la plupart des actions de prévention et remédiation ne sont pas limitées aux enfants travailleurs, ni aux enfants des producteurs de la coopérative.
- **Faiblesse du référencement auprès des services sociaux chargés de la protection de l’enfant** : Manque de ressources humaines et matérielles des services sociaux ne permettant pas d’obtenir une réponse efficace pour la gestion des cas (surtout les plus graves) et le suivi pour vérifier la remédiation effective (manque d’accès à l’information par rapport aux obligations de surveillance de l’efficacité des mesures)
- **Enjeu de la pérennisation des bénéfiques** avec la mise en œuvre de missions de responsabilité publique dépendant de fait de ressources privées

➤ Opportunités pour les dispositifs nationaux

Renforcer le SOSTECI comme plateforme principale de coordination publique-privée pour les actions de remédiation (facilitateur d’initiatives et opérateur subsidiaire)

Objectifs :

- Soutenir le renforcement du **système national de protection de l’enfant**, y compris en considérant le développement de partenariats publics-privés
- Assurer la **coordination** des interventions en veillant au renforcement de capacités des mécanismes locaux de suivi et remédiation (publics et communautaires)

Précisions :

- **Profiter du dialogue politique public-privé relancé dans le cadre de la SNCD pour :**
 - Améliorer le cadre de référencement et de suivi des cas identifiés par le secteur privé auprès des services sociaux en capitalisant davantage sur les procédures opérationnelles standardisées de gestion des cas de protection de enfants
 - A partir de cas pratiques ou d’exemples concrets déjà mis en œuvre sur le terrain, identifier les avantages et inconvénients des systèmes de suivi et remédiation soutenus par le secteur privé des cas de travail des enfants (systèmes individuels ou communautaires) et proposer des recommandations opérationnelles budgétisées pour résoudre les défis
 - S’accorder sur une stratégie de renforcement des capacités humaines, opérationnelles et financières pérenne des services sociaux et des structures de coordination pertinentes tels que les Comités de Protection de l’Enfant, en priorisant les zones où les risques de travail des enfants sont les plus élevés
- **Profiter des initiatives conjointes existantes pour expérimenter et documenter les leçons, défis et opportunités des efforts collaboratifs** (CLEF, ENACTE, projet « Référencement »...) en particulier en matière de coordination locale et de développement des mécanismes

communautaires

- **Renforcer le développement des initiatives multipartite et partenariats publics-privés pour soutenir le renforcement du système national de protection de l'enfant**

4. Suivre

 Principaux moyens actuels des entreprises	 Limites
<ul style="list-style-type: none">• Développement et opérationnalisation de mécanismes de suivi et évaluation internalisés ou sous-traités• Développement et opérationnalisation de cadres de contrôles et de rapportage internes• Recours à des audits externes et/ou des certifications• Développement et opérationnalisation de mécanismes de plainte (internalisés ou sous-traités)	<ul style="list-style-type: none">• Déploiement et efficacité des mécanismes de suivi et évaluation et de contrôles internes inégaux selon les engagements des opérateurs privés et leurs ressources (capacités organisationnelles, appétit au risque, investissements dans les programmes de durabilité...)• Incapacité technique et financière des audits externes et/ou des certifications à garantir un contrôle efficace des mesures mises en œuvre• Multiplification de mécanismes de gestion des plaintes assez divers dans les approches et souvent peu utilisés
<p>➤ Opportunités pour les dispositifs nationaux</p>	
<p>Renforcer le SOSTECI pour la mise en œuvre d'un système de gestion des plaintes et l'évaluation de l'efficacité des initiatives des mesures</p>	

Objectifs :

- Améliorer le recueil des plaintes et contribuer à leur résolution
- Contribuer à la mise en œuvre de mesures de diligences et à l'amélioration de leur efficacité
- Fournir un avis tiers sur la réalité de la mise en œuvre et contribuer au partage des meilleures pratiques

Précisions :

- **Résoudre les différends grâce à la médiation** : En endossant le rôle de médiateur, le SOSTECI peut offrir une plateforme neutre pour résoudre les conflits et les malentendus liés au travail des enfants. Cette approche permettrait de faciliter le dialogue et la compréhension entre les parties prenantes, contribuant à des solutions durables et consensuelles qui protègent les intérêts des enfants

- **Examiner et évaluer l'efficacité des initiatives de remédiation mises en oeuvre par les autorités gouvernementales** : cette évaluation porterait sur la mesure dans laquelle ces initiatives atteignent leurs objectifs visés en matière de lutte contre le travail des enfants, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des impacts réels de ces actions sur le terrain
- **Fournir un appui technique et méthodologique pour le suivi et l'évaluation des pratiques de diligence raisonnable mises en place par les opérateurs privés et en particulier les exportateurs locaux** (assistance dans l'élaboration de cadres de suivi adaptés, l'identification d'indicateurs pertinents pour mesurer les progrès, et la réalisation d'évaluations périodiques pour s'assurer que les mesures adoptées sont effectivement mises en œuvre et produisent les effets escomptés)
- **Réaliser des vérifications ponctuelles** : le SOSTECI pourrait identifier directement sur le terrain la conformité des mesures prises par les opérateurs privés avec les principes de diligence raisonnable. Cette approche permettrait de détecter rapidement les manquements et de mettre en œuvre les ajustements nécessaires.
- **Contribuer au partage des leçons et meilleures pratiques** en compilant et en analysant les données recueillies lors des vérifications et des évaluations, le SOSTECI serait en mesure de dégager des tendances, d'identifier des pratiques efficaces et de diffuser les leçons apprises

5. Communiquer

 Principaux moyens actuels des entreprises	 Limites
<ul style="list-style-type: none"> • Communication individuelle des opérateurs privés sur les dispositifs mis en place et les résultats sur les sites internet et/ou dans les rapports annuels d'activité sur base volontaire ou légale • Communication collective pour les entreprises membres de certaines initiatives multipartites telles que ICI, WCF ou les ISCO • Cadre législatif existant encadrant certaines publications ou déclarations (Devoir de vigilance en France, Modern Slavery Act UK, Directive UE sur le reporting extra-financier...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Hétérogénéité du niveau de transparence et des cadres de reporting externes bien que des progrès soient enregistrés avec le renforcement des législations dans un certain nombre de pays et le développement d'initiatives sectorielles multipartites • Hétérogénéité du niveau de conformité et de fiabilité des informations lorsque celles-ci sont publiées (la vérification par un tiers indépendant pour donner un niveau d'assurance peut être obligatoire ou volontaire, elle n'est pas systématique selon la législation applicable ou le degré de transparence des opérateurs) • Sensibilité des informations d'un point de vue stratégique, commercial et réputationnel pour les opérateurs constituant un défi important pour la communication

➤ Opportunités pour les dispositifs nationaux

Renforcer le SOSTECI pour la vérification des activités et rapports externes

Objectifs :

- Contribuer à l'harmonisation et la fiabilisation des communications externes
- Faciliter le partage des meilleures pratiques de vérification

Précisions :

- **Adopter un Protocole de Vérification Rigoureux** (dans le contexte des exigences européennes, ces démarches pourraient suivre le modèle des audits utilisés dans le passé dans le domaine sanitaire et faire l'objet de démarches conjointes avec l'Union européenne)
- **Contribuer à renforcer le cadre de rapportage externe attendu des opérateurs privés** (y compris quantifier le niveau de contribution de chaque opérateur privé aux résultats obtenus dans la cadre d'initiatives multipartites pour faciliter une communication transparente dans le cadre du devoir de diligence)
- **Communiquer sur les conclusions clés des rapports destinés aux autorités** pour rendre compte de la situation du travail des enfants dans chaque région et aider à la prise de décision
- **Donner une vue d'ensemble des efforts entrepris par toutes les parties prenantes dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants** (déterminer la fréquence et le contenu du rapport public du SOSTECI et réaliser les publications) : les rapports publics du SOSTECI doivent pouvoir donner une vue d'ensemble des efforts entrepris par toutes les parties prenantes dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. Ils pourraient également rendre compte des initiatives de collaboration multipartites et de leurs résultats. La publication régulière du rapport du SOSTECI pourrait contribuer à renforcer la confiance des pays producteurs quant au leadership de l'État en faveur d'un environnement propice à des pratiques agricoles durables.

III. Soutenir un dialogue politique public-privé



Recommandations

- **Soutenir un dialogue politique étroit avec l'UE et d'autres partenaires stratégiques internationaux** tels que les Etats-Unis, et les plateformes multipartites sectorielles (incluant le secteur privé) en particulier pour le cacao durable
- **Profiter de la relance du dialogue politique national pour le cacao durable** pour approfondir les sujets techniques* de mise en œuvre de la diligence raisonnable des entreprises en Côte d'Ivoire **pour une action plus efficace, plus impactante et plus durable en faveur des enfants**

*Liste indicative de sujets techniques pouvant être approfondis dans le cadre du dialogue politique national public-privé :

- **Etablissement de la cartographie de référence des risques et priorités pour la lutte contre le travail des enfants** (considérer deux étapes : (i). un « quick-win » en élaborant une cartographie à partir des données administratives disponibles désagrégées par région, département, localité selon la disponibilité, puis (ii) compléter la cartographie avec l'intégration des données issues d'autres systèmes tels que les données du recensement des producteurs du Conseil du Café Cacao, du système de traçabilité nationale, du Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE) géré par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant des SS RTE des entreprises privées)
- **Opérationnalisation du partage et de l'intégration des données des partenaires publics et privés**
- **Base de référencement** des cadres normatifs, législatifs, études et guides pratiques pertinents
- **Alignement entre la norme ARS 1000 et la Directive UE et budgétisation du coût** de mise en conformité
- **Amélioration du cadre de référencement et de suivi des cas identifiés de travail des enfants par le secteur privé auprès des services sociaux et de la gestion des cas de travail forcé** (y compris chez les adultes)
- **Possibilité et modalités pour le SOSTECI d'être opérateur subsidiaire** sur certains périmètres pour les opérateurs intervenant dans les chaînes de valeur indirecte ou en relation avec les 20% des contrats d'exportations cédés à des opérateurs nationaux
- **Définition de priorités et développement des initiatives multipartites et partenariats publics-privés pour renforcer les mesures de prévention et remédiation**
- **Cadre de suivi-évaluation des mesures mises en œuvre par les opérateurs privés et partage d'orientations sur les meilleures pratiques**
- **Plan de renforcement de capacités adaptés pour les services pertinents de l'Etat et les opérateurs privés**
- **Possibilité et modalités d'optimisation des mécanismes de gestion des plaintes et de vérification à travers le SOSTECI**

